

**Durée :**

**2 jours (14 h.)**

**Les participants et leur pré-requis :**

Moniteurs d'atelier de l'E.S.A.T.

**Notre intervenant :**

Formateur spécialisé en droit social

**L'organisation :**

**Lieu :** A déterminer Occitanie

**Dates :** à déterminer

**Horaires :** 08h30 17h00

**Coût par participant :**

**670 € HT  
(804 € TTC)**

**Renseignements et inscriptions :**

**Sabine ACCO**

**LES OBJECTIFS :**

- Permettre aux participants de se positionner par rapport à la vocation sociale et médico-sociale de l'E.S.A.T

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:**

Formation action outre le cadre réglementaire de nombreuses mises en situations et études de cas seront réalisées.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

**LE CONTENU DE LA FORMATION :**

**JOUR 1 : LE STATUT DU TRAVAILLEUR EN SITUATION DE HANDICAP**

■ **Le statut de l'E.S.A.T.**

- Établissement médico-social avec des actions de soutien et des activités à caractère professionnelles.
- le cadre légal : la loi n°2005-102 du 11/02/2005, le décret n°2006-703 du 16/06/2006, la circulaire DGAS/3B/2008/259 du 01/08/2008.

***Présentation***

- L'E.S.A.T et ses obligations vis-à-vis du travailleur en situation de handicap : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, conseil de la vie sociale, contrat de soutien et d'aide par le travail, personne « qualifiée ».

***Définition, forme, contenu.***

- Le statut et le parcours du travailleur : de l'admission à la réorientation.
- Les droits du travailleur en E.S.A.T : la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie, le statut, la rémunération, la durée de la prise en charge.  
***Présentation***
- Les nouvelles structures : la M.D.P.H (Maison départementale des personnes handicapées), la C.D.A.P.H (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).  
***Définition et rôle dans le parcours du travailleur***

## **JOUR &NBSP;2 &NBSP;: LA PRISE EN CHARGE DU TRAVAILLEUR EN SITUATION DE HANDICAP EN E.S.A.T.&NBSP;**

### **■ Le métier d'encadrant et son articulation avec les obligations légales et la culture de l'établissement**

- Quelles missions et quels rôles pour le personnel d'encadrement dans la prise en charge du travailleur?  
*? Groupes de réflexion autour du métier : les missions, les connaissances, les compétences, le savoir être. Mise en commun et échanges.*
- Le projet d'accueil et d'accompagnement et le dispositif d'évaluation de la qualité et des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux : les outils d'évaluation (recommandations de bonnes pratiques professionnelles, procédures, référentiel).

### **■ La nouvelle orientation : le développement de la « bientraitance » dans l'établissement.**

- Présentation de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles.
- Echanges et réflexions.